

PANORAMA DES TPE
Septembre 2010

LES TPE DÉNONCENT
LE NIVEAU INSUPPORTABLE
DES FRAIS BANCAIRES

Contact :

Jean-Guilhem DARRÉ
Délégué Général
Tél : 06.16.33.46.45
www.sdi-pme.com

SDI
Immeuble Space Bât B
208/212 Route de Grenoble
06200 NICE
Tél : 04.92.29.85.90
Fax : 04.92.29.04.22

SDI
Parc de la Chauderaie
2 rue de la Chauderaie
69340 FRANCHEVILLE
Tél : 04.78.34.65.97
Fax : 04.78.37.78.07



Conclusions du Panorama des TPE de Septembre 2010¹ **P. 3**

- les frais bancaires : première préoccupation des TPE
- les frais bancaires sont directement liés à une restriction d'accès aux petits crédits

Résultats détaillés du Panorama des TPE de Septembre 2010 **P. 6**

- 65% des professionnels dénoncent les frais bancaires
- des besoins de trésorerie inférieurs à 15000€
- le crédit de trésorerie proposé dans 12,76% des cas
- la défaillance de la mission de conseil du banquier
- les banques privilégient les frais pour 88,25% des TPE
- les TPE souhaitent la mise en place d'une banque dédiée

Relations banques – TPE **P. 11**

- paroles de professionnels
- la primauté du découvert en compte sur le crédit
 - la technique bancaire de restriction d'accès aux petits crédits au profit des frais et agios
 - la rentabilité des découverts en compte multipliée par 12 entre 2008 et 2010
 - découvert non autorisé et frais bancaires

La régulation des relations banques – TPE : propositions du SDI **P. 17**

- mettre en place un fonds de financement dédié aux TPE
- intégrer les commissions d'intervention et les commissions sur plus fort découvert au calcul du TEG
- mettre en place des conventions de compte courant normées pour les professionnels
- définir une présentation cohérente autorisant la comparaison entre les différents services bancaires

¹ Etude menée du 21 au 30 septembre 2010 auprès de 650 TPE



→ Les frais bancaires : première préoccupation des TPE

En mai 2010, le SDI a lancé une consultation auprès de 500 responsables de TPE en vue de connaître leur opinion sur les relations entretenues avec leurs partenaires bancaires. Contre toute attente, le premier reproche formulé à l'égard des banques fut le niveau des frais (à 65%), loin devant la restriction d'accès au crédit (7%), malgré un taux élevé de refus de crédit en 2009 (34,4%).

En septembre 2010, le SDI a souhaité approfondir la question du lien entre le niveau élevé de frais et agios constaté par les professionnels indépendants et une éventuelle restriction d'accès aux petits crédits.

Les informations du terrain font en effet le plus souvent état de problématiques de trésorerie génératrices de nombreux frais et agios.

600 TPE ont répondu au sondage de septembre 2010.

→ Les frais bancaires sont directement liés à une restriction d'accès aux petits crédits

Des besoins estimés à moins de 15.000€

Les besoins de trésorerie exprimés par les TPE sont très majoritairement (à 79,93%) inférieurs à 15.000€.

Aucune solution bancaire proposée dans plus d'1/3 des cas

Face aux besoins de trésorerie des TPE, les banques formulent très rarement une proposition de crédit (12,76%) et privilégient largement les découverts (52,55%).

Dans plus d'1/3 des cas (34,69%), aucune solution n'est proposée, au bénéfice d'une poursuite de prélèvements de frais et agios.

On rapprochera utilement ce chiffre de celui avancé dans le rapport Pauget et Constans fixant à 1% le taux de la clientèle bancaire des particuliers considérée comme en grande difficulté en raison de frais récurrents d'incidents de paiements.

Un important défaut de conseil bancaire

Dans 81,15% des cas, le professionnel subit une situation bancaire imposée, sans aucune explication (40,19%) ou des explications insuffisantes (40,96%).



La restriction d'accès aux petits crédits : une politique bancaire délibérée

Pour plus de 88% des professionnels indépendants (88,25%), la restriction d'accès aux petits crédits est une politique délibérée des banques en vue de la facturation de frais et agios.

Seuls 11,56% des responsables de TPE estiment cette affirmation inexacte.

Une défiance totale envers le système bancaire

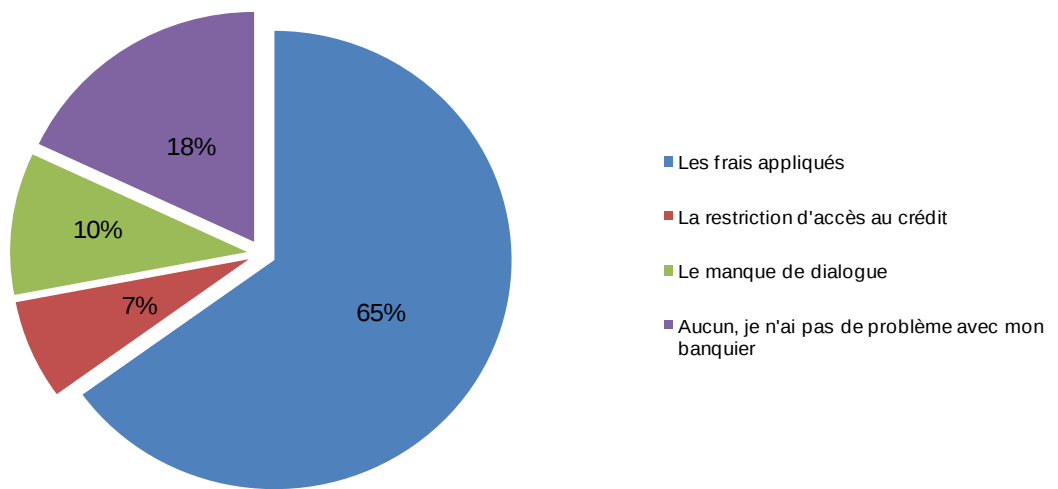
Avec une réponse favorable à 89,23%, les professionnels indépendants plébiscitent la mise en place d'un système de financement alternatif aux réseaux bancaires traditionnels, marquant ainsi leur défiance à l'égard des structures de financement existantes.



→ **Les frais bancaires, première préoccupation des TPE**

Si vous n'aviez qu'un seul reproche à faire à votre banquier, ce serait :

Source : Panorama des TPE Mai 2010

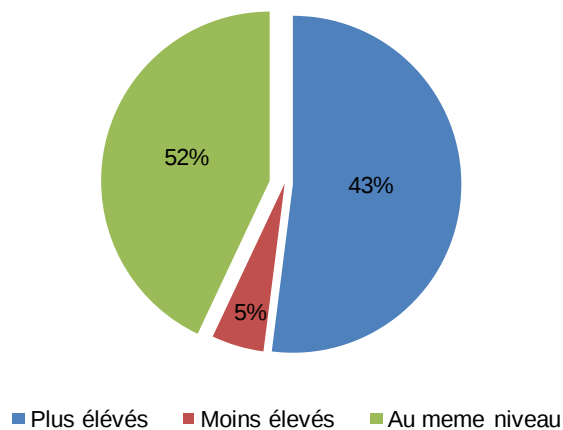


Les frais bancaires sont le premier motif de mécontentement des TPE (65%), très loin devant la restriction d'accès au crédit (7%). Cet élément distingue nettement les TPE des PME, ces dernières s'inquiétant surtout de l'accès au financement.

→ **Des frais et agios de plus en plus élevés**

Par rapport à 2008, vos agios bancaires 2009, ont été :

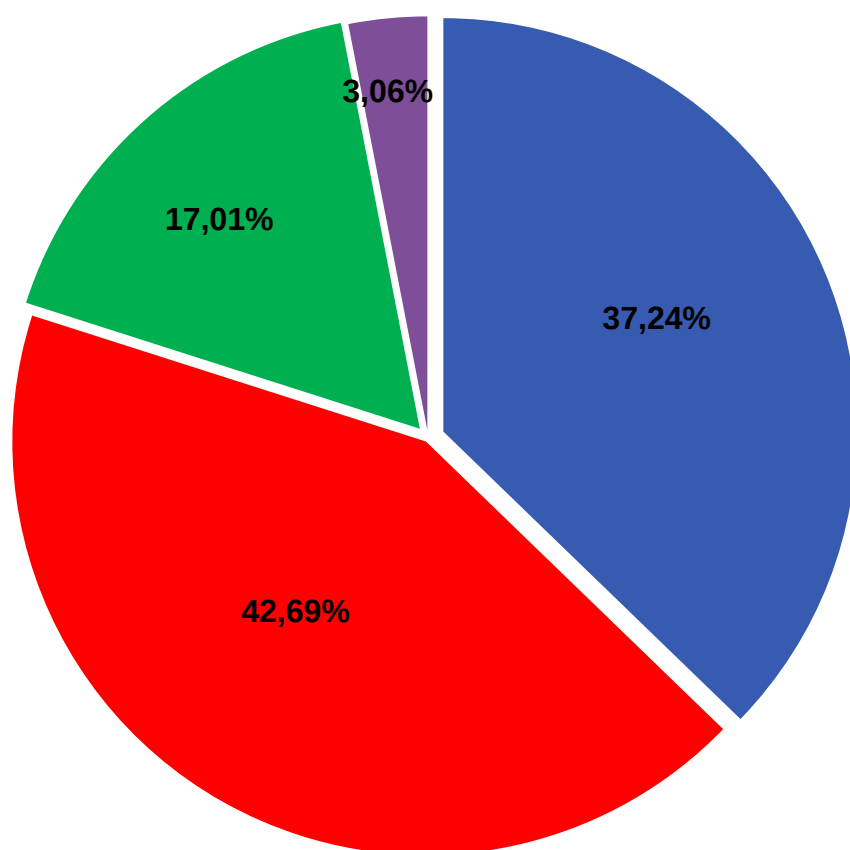
Source : Panorama des TPE Mai 2010



Les besoins de trésorerie des TPE : moins de 15000€

Lors de difficultés financières, vos besoins de trésorerie ont été (ou sont) de :

Source : Panorama des TPE Septembre 2010



■ 0 à 5000€ ■ 5000 à 15000€ ■ 15000 à 50000€ ■ Supérieurs à 50000€

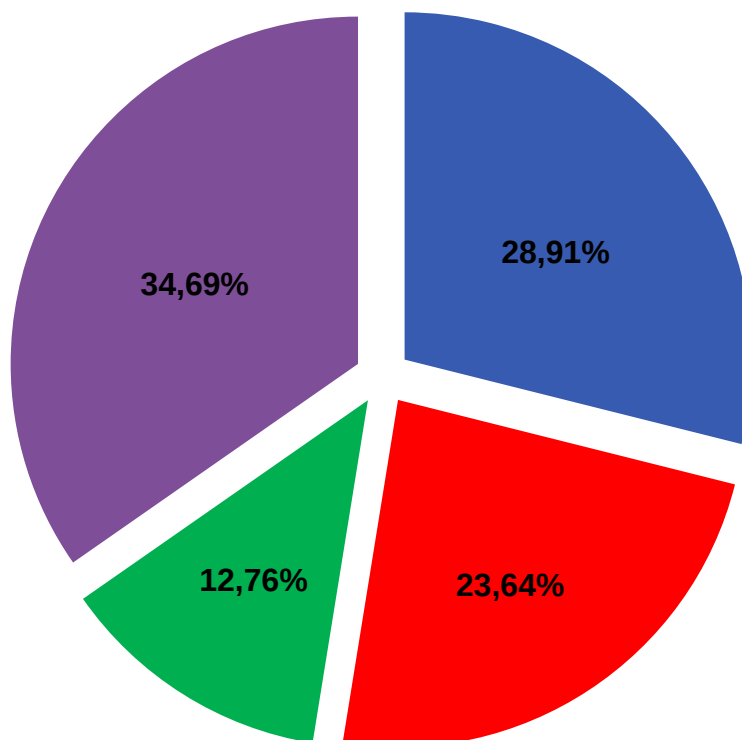
Les besoins de trésorerie exprimés par les TPE sont très majoritairement (à 79,93%) inférieurs à 15.000€.



Le crédit de trésorerie proposé dans seulement 12,76% des cas

Face à un besoin de trésorerie, quelle(s) solution(s) vous sont proposées par votre banque :

Source : Panorama des TPE Septembre 2010



- Une autorisation de découvert
- L'augmentation de votre découvert en cours
- Un prêt de restructuration
- Aucune sinon continuer à prélever des frais (rejets, commissions d'intervention....)

Face aux besoins de trésorerie des TPE, les banques formulent très rarement une proposition de crédit (12,76%) et privilégient largement les découverts (52,55%).

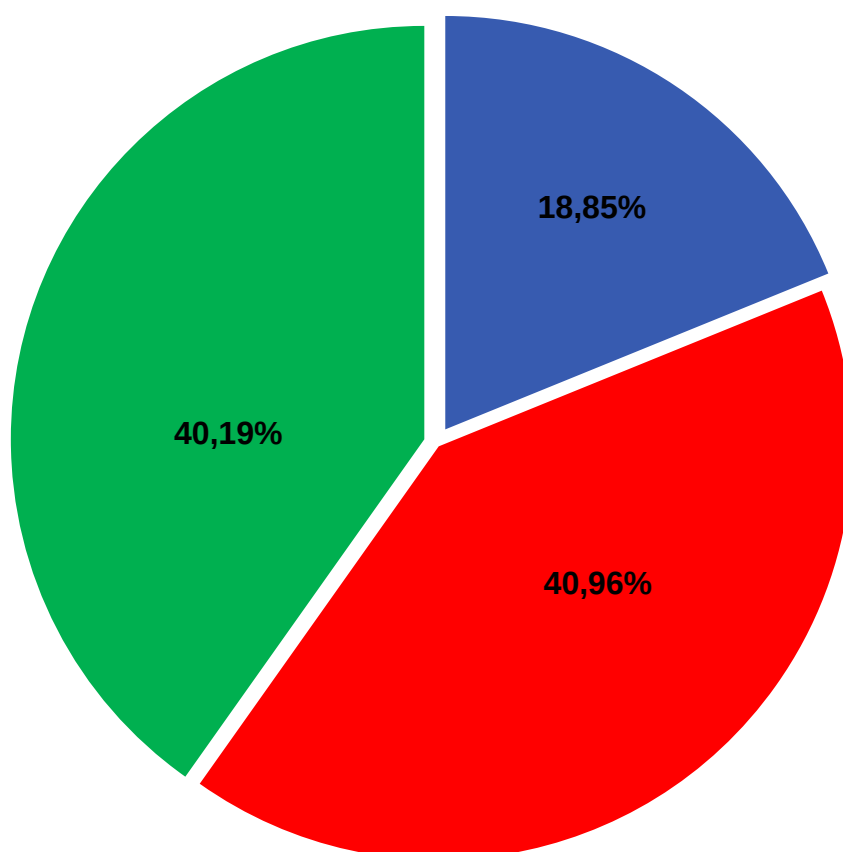
Dans plus d'1/3 des cas (34,69%), aucune solution n'est proposée, au bénéfice d'une poursuite de prélèvements de frais et agios.



La défaillance de la mission de « conseil » du banquier

Votre banquier vous a-t-il exposé les coûts inhérents à chacune des situations précédentes?

Source : Panorama des TPE Septembre 2010



■ Oui clairement ■ Insuffisamment ■ Pas du tout

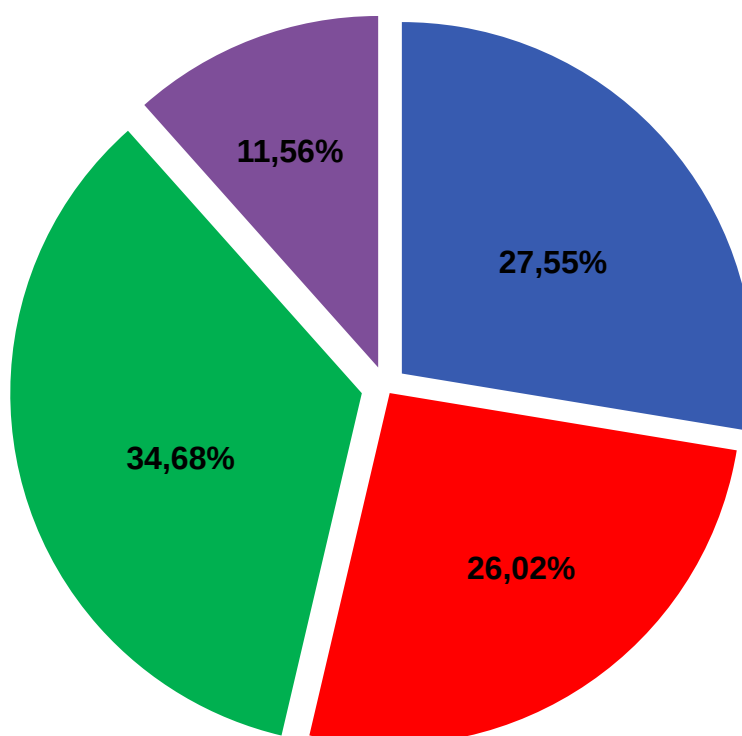
Les gestionnaires de compte restent peu prolixes à l'égard des professionnels. Leur mission de conseil reste insuffisante ou inexistante pour 81,15% des chefs d'entreprise.



Les banques privilégient les frais pour 88,25% des TPE

Avez -vous le sentiment que les banques refusent d'accorder des petits crédits pour mieux prélever des frais?

Source : Panorama des TPE Septembre 2010



- C'est une certitude car je vis cette situation
- C'est une certitude, j'ai vécu cette situation
- J'ai ce sentiment bien que je n'ai jamais connu ce problème
- Je n'ai pas ce sentiment

Pour plus de 88% des professionnels indépendants (88,25%), la restriction d'accès aux petits crédits est une politique délibérée des banques en vue de la facturation de frais et agios.

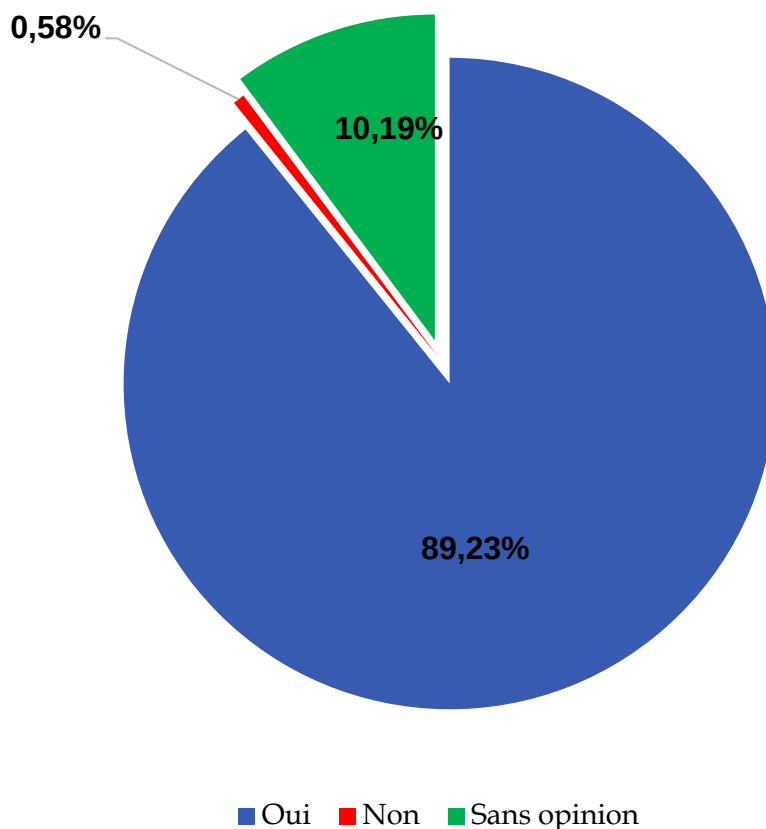
Seuls 11,56% des responsables de TPE estiment cette affirmation inexacte.



89,23% des TPE souhaitent la mise en place d'une banque dédiée

Soutiendriez-vous la démarche de SDI de réclamer aux pouvoirs publics la création d'une banque dédiée aux TPE ?

Source : Panorama des TPE Septembre 2010



Les professionnels indépendants plébiscitent la mise en place d'un système de financement alternatif aux réseaux bancaires traditionnels.



Dans le cadre des sondages réalisés par le SDI, les professionnels interrogés ont la possibilité d'assortir leurs réponses d'un commentaire.

Nous reproduisons ici un certain nombre de ces messages, issus du sondage du mois de Septembre 2010.

Des frais qui m'enfoncent davantage

La viabilité de mon entreprise dépend aujourd'hui de mon banquier, je suis pied et points liés il me refuse un prêt de trésorerie et une augmentation de mon découvert et continue de me prélever des frais qui m'enfoncent davantage. comment sortir de cette situation alors que 5000,00 euros rebousterais mon entreprise. je ne peux pas me retirer de salaire et une baisse de mon chiffre d'affaire est la cause de mes ennuis. comment faire pour sortir de cette impasse ?

Notre banque ne veut rien entendre

Nous sommes actuellement dans cette situation et notre banque ne veut rien entendre, elle nous a même fait mettre une très mauvaise cotation au niveau de la banque de France... c nous qui leur ont demandé de nous faire une facilité de trésorerie et tant d'autres chosestoutes les démarches venaient de notre part et non de la leur

Des frais bancaires à hauteur de 1,60% du CA HT

Les banques nous prélèvent des frais bancaires sur les C.B., sur les découverts à des taux >aux taux d'un prêt à la consommation, des frais de location de Terminal CB, des frais de tenue de compte. Le montant des frais bancaires est de +10% du total des charges externes et 1.60% du total HT du chiffre d'affaires



Pas de prêt sans garanties personnelles

Caution

J'ajouterai qu'à moins de se porter caution sur ses propres biens, les banques refusent les prêts arguant du fait qu'elles ne sont pas là pour prendre des risques... Les discussions avec un banquier laissent pantois, les mêmes prenant des risques avec l'argent des autres pour il est vrai des perspectives de profits bien plus conséquentes et des risques couverts par la collectivité. Mais je dois être parfaitement ignare en matière d'économie planétaire (T.P.E. Tout Pour Eux)

Hypothèque (pour 15.000€)

Une solution a été prise trop tardivement (un prêt de 15000 E) mais avec une hypothèque de notre maison (même pour ce montant nous avons dû régler des frais bancaires très importants puisque la demande d'hypothèque a dû se passer chez le notaire qui nous prend 900 E de frais en passant !! Voilà de quoi avoir des difficultés pour remonter la situation , nous n'avons pas pu prendre de repos (congés annuels) vu la situation financière qui nous ne le permettait pas.

Les frais bancaires : un cercle vicieux

Les frais s'auto alimentent

L'incidence du refus d'augmentation d'un découvert pour pouvoir prélever des frais sur votre compte est beaucoup plus large. Car les frais s'auto-alimentent en vous maintenant dans votre découvert et/ou en vous le faisant dépasser , de plus les rejets de LCR fournisseur (sans vous prévenir, ni vous demander votre avis) contribuent bien sûr à diminuer votre chiffre d'affaires puisque vous ne pouvez recommander chez les fournisseurs tant que vous n'avez pas payé les factures rejetées et désorganise la gestion de vos commandes et de votre stock. C'est la banque qui a la main sur votre gestion et qui gère votre magasin !?...



Et je ne vous parle pas du temps perdu à essayer de joindre la banque, à essayer de négocier des rétrocessions de misère !....et avec un numéro de téléphone en 0825.. qui vous coûte encore et dont l'argent va encore dans leurs poches (c'est France télécom qui me l'a confirmé). Tout ça a contribué fortement au fait qu'aujourd'hui je suis obligée d'arrêter mon activité qui était pourtant dans un secteur porteur et d'avenir puisque je vendais du bio et de l'équitable. Je suis très en colère contre les banques et je souhaite que cela ne s'arrête pas là. Ma colère sera transmise par écrit aux banques, députés, ministres

De larges sources de frais bancaires

Les frais prélevé par la banque sont fait sans même être averti , les montants sont irrésorable , la moindre écriture , génère une nouvelle ligne de frais prélevée . Au bilan 2009 , sur un CA HT de 685 000 euros , : service bancaire ,carte bancaire ,5477 € :interets sur escomptes,découverts,: 6819 € : interets emprunts :1559 euros : location TPE , ect

Des banquiers encaisseurs

Les banques ont une attitude déplorable face aux TPE en difficulté même temporaire. En effet, ils prélèvent des frais exorbitants sans se soucier du passé et du futur. Ils sont devenus "vendeurs" et non plus banquiers... Bien Cordialement Le Gérant

20.000€ de frais en 2009

Nous sommes pris en otages par les banques personnellement j ai payé en 2009 plus de 20000 e de frais sur un total de 3 comptes a la BPLC montant exact du fond de tresorie dont nous avons besoin

.



→ La technique bancaire de restriction d'accès aux petits crédits au profit des frais et agios

Les banques refusent les « petits crédits » de restructuration, à faible valeur ajoutée.

Cette dérive structurelle est due à plusieurs facteurs :

- Le temps passé par un conseiller bancaire (et donc sa productivité) au montage d'un dossier de financement, est le même qu'il s'agisse d'un crédit à 5.000€ ou à 100.000€
- Tout dossier de financement doit obtenir l'aval des services d'analyse de la Direction régionale. La grille d'analyse (le « scoring ») de ces services est purement abstraite. Le risque est mesuré sur des bases statistiques par profession et des éléments de notation fournis par la cotation Banque de France (fichier FIBEN).

Le conseiller bancaire préfère en conséquence laisser une situation « en l'état », plutôt que de s'atteler au montage d'un dossier de peu d'intérêt qui risque d'être rejeté par la Direction régionale.

Le compte reste dans une zone grise : le découvert en compte constaté n'est pas officiellement autorisé (les commissions sur incidents de fonctionnement sont toujours prélevées) mais il n'est pas non plus dénoncé.

Ces situations sont appréhendées par les chefs d'entreprise comme d'autant plus injustes que les banques prélèvent en frais et agios des sommes qui pourraient utilement être affectées au remboursement mensuel des crédits de trésorerie qu'elles refusent trop souvent d'accorder.

L'entreprise et son responsable sont placés face à des difficultés financières perpétuelles qu'ils n'arrivent pas à surmonter.

Combien rapporte un crédit ? Combien rapporte un découvert « non autorisé » ?

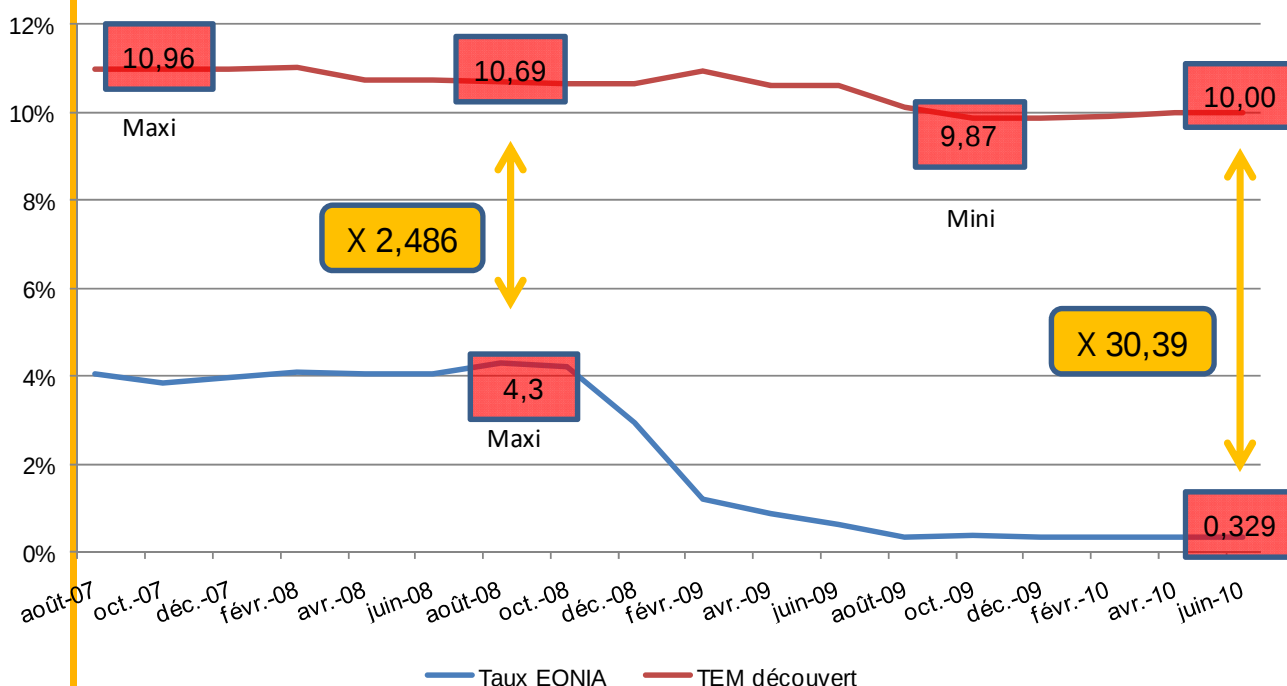
Besoin	Frais et agios sur l'exercice Découvert non autorisé	Capacité d'emprunt (= frais et agios annuels/12 mois)	Emprunt possible/ Coût du crédit (en taux effectif moyen à la date considérée)
Cas N°1 40.000€	Juin 2008-Juin 2009 19.582€	$19.582/12 = 1631,83€$	5,82% en juin 2008 69.786€ sur 4 ans Coût total du crédit = 8.600€
Cas N°2 5.000€	Année civile 2009 3.000,58€	$3.000,58/12 = 250,05€$	6,04% en janvier 2009 5.638€ sur 2 ans Coût total du crédit = 362€

Cas N°1 : La banque gagne en 5 mois l'équivalent de 4 années d'intérêts bancaires.

Cas N°2 : La banque gagne en 1,5 mois l'équivalent de 2 années d'intérêts bancaires.

La rentabilité des découverts en compte multipliée par 12 entre 2008 et 2010

Evolution taux EONIA – Taux Effectif Moyen découverts en compte entreprises 08/2007 – 06/2010¹



Lexique :

Eonia (euro overnight interest average) : taux égal à la moyenne pondérée par les capitaux des TJJ (taux au jour le jour) pratiqués par les cinquante-sept principales banques de la zone euro. Ce taux publié, chaque jour, par la Fédération des banques européennes sert de référence pour le calcul des crédits de courte durée : découverts et crédits de trésorerie.

Taux Effectif Moyen : il s'agit du taux réel constaté, hors commissions (commission sur plus fort découvert, commission d'intervention). Sur découvert non autorisé, ce taux peut être augmenté d'1/3.

Les autres taux constatés (prêts aux entreprises) à Juin 2010 :

- 4,69% - Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans à taux fixe
- 3,74% - Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable
- 6,95% - Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament

Autre taux de refinancement bancaire :

Euribor : divisé par 4 à 8,5 entre octobre 2008 et juillet 2010 (ex : Euribor 1 mois à 0,505% au 1^{er}/07/10 contre 5,088% au 1/10/2008)

¹ Source : Banque de France

Découvert non autorisé et frais bancaires (l'exemple de M. L., couvreur dans la Creuse)

Trimestre	Agios sur le trimestre	Frais sur le trimestre	Rapport Frais et Agios sur total des débits
T1 2009	77,09€	151,50€	Agios = 33,72% Frais = 66,28%
T2 2009	188,83€	611,63€	Agios = 23,59% Frais = 76,41%
T3 2009	210,67€	736,98€	Agios = 22,23% Frais = 77,77%
T4 2009	NC	NC	NC
T1 2010	156,92€	853,47€	Agios = 15,53% Frais = 84,47%
TOTAL			
T1 2009 – T1 2010	633,51€	2353,58€	Agios = 21,21% Frais = 78,79%

En une année, sur la base d'un découvert moyen non autorisé de 2.000€, M. L. s'est acquitté d'une somme de 2353,58€ de frais bancaires (rejets de prélèvements, commissions d'intervention) et de 633,51€ d'agios.

Les agios, bien que disproportionnés (cf page précédente), peuvent être considérés comme légitimes, en ce sens qu'ils rémunèrent une forme de crédit.

Les frais, qui représentent 78,79% du coût total de ce découvert, sont en totale inadéquation avec le « service » rendu.

Par courrier du 27/04/10, la banque de M. L. lui fait savoir qu'il doit couvrir un découvert de 2.457,42€, soit l'équivalent des frais (hors agios) prélevés sur 1 an.





Mise en place d'un fonds de financement dédié aux TPE



Rémunérer le risque, et non la banque

Les établissements bancaires justifient l'application de taux majorés, sur les découverts en compte autorisés ou non, comme la rémunération d'un « risque ». Or, cette rémunération se double de nombreux frais et commissions, dont les montants sont très largement supérieurs à la seule application d'agios.

La rémunération de ce « risque » est d'autant moins justifiée que la banque dispose de sûretés réelles et personnelles sur le patrimoine du chef d'entreprise (élément non modifié par l'EIRL) et que les taux de refinancement à court terme sont plus bas que les taux à moyen-long terme.

Dans ces circonstances, le SDI propose la mise en place d'un fonds de financement géré par OSEO autorisant l'accès direct au crédit pour les TPE et PME au taux du marché voire à des prêts bonifiés, notamment pour le financement de trésorerie sur court-moyen terme (6 à 18 mois), le temps pour l'entreprise de constituer ou de restaurer son fond de roulement.

Certains chefs d'entreprise pourraient participer à la rémunération du risque que représente leur activité par le biais d'un taux majoré, tout en garantissant leurs biens personnels et en éliminant d'importants frais bancaires adjacents, ce qui assurerait d'autant plus leur solvabilité.





Intégrer les commissions d'intervention et les commissions sur plus fort découvert dans le calcul du TEG

Il s'agit là de la simple traduction législative de la jurisprudence (Cass. comm. 5 février 2008). L'application de ce principe nous semble préférable à la proposition du rapport Pauget et Constant de limiter les commissions d'intervention à 5€, au surplus au seul bénéfice d'une population précisément ciblée, à savoir le 1% de clients fragiles.



Mise en place de conventions de compte courant normées pour les professionnels

Il s'agit d'un simple alignement sur la législation applicable aux comptes personnels. Ces conventions de compte courant professionnel devront comporter les éléments essentiels de tarification ainsi que, le cas échéant, la mention du découvert autorisé et ses modalités de renégociation ou de dénonciation.



Définir une présentation cohérente autorisant la comparaison entre les principaux services bancaires

Cette proposition figure dans le rapport Pauget et Constans.

Son principe mérite cependant d'être étendu à l'ensemble des clients, y compris les entreprises !

Le listing des frais et services devant y figurer sera bien entendu adapté au besoin des entreprises :

- frais de tenu de compte
- commission de compte
- frais d'écriture
- TEG d'un découvert en compte
- commission d'intervention
- frais de remise d'espèces
- frais de carte de paiement
 - Location TPE
 - Commission Interbancaire de Paiement (sous forme de pourcentage, de frais fixes, de barème, ...)
- frais d'information annuelle des cautions

